



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
14 DECEMBRE 2020**

OBJET : Installation d'un nouveau Conseiller Municipal suite à la démission de Madame Anne-Claire DELAFONTAINE.

L'an deux mil vingt,
le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Monsieur HAUTDEBOURG, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Madame SEBIH, Monsieur BARRIER, Madame BOUZAKNOUN, Madame LENOIR, Madame MOREL, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur LAMAAZI, Madame ROUXEL, Madame CROS, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI et Monsieur BOURGEOIS.

Etaient absents :

Madame BRETON, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur MAUGER.
Monsieur NÉRIN, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame MOREL.
Monsieur CORTÈS, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame LENOIR.
Madame BÉRAULT, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur BRUVIER.
Monsieur LOUIS, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame BOUZAKNOUN.
Madame PINOT, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.

Madame SÉNÉCHAL, absente.

Madame Chadia BOUZAKNOUN est désignée secrétaire de séance.



Le Conseil,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-4 relatif à la démission des Conseillers Municipaux,

Considérant les articles L.228 et L.270 du Code Electoral relatifs aux modalités de remplacement du Conseiller Municipal élu, dont le poste est devenu vacant,

Considérant que, par lettre du 21 septembre 2020 adressée à Monsieur le Maire de Mouy, conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Anne-Claire DELAFONTAINE, élue le 28 Juin 2020 sur la liste « Pour Mouy, avec vous, poursuivons notre engagement » a présenté sa démission,

Considérant que cette démission est devenue effective au 22 septembre 2020,

Considérant qu'il appartient au Maire, conformément à l'article L.270 du Code Electoral, de pourvoir au remplacement du siège de Conseiller Municipal, devenu vacant, par l'installation du candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste concernée,

Considérant que Monsieur Salim LTEIF siègera donc en lieu et place de Madame Anne-Claire DELAFONTAINE au Conseil Municipal ainsi qu'aux commissions Intergénérationnelle et Culture,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Prend acte de l'installation de Monsieur Salim LTEIF dans ses fonctions de Conseiller Municipal en remplacement de Madame Anne-Claire DELAFONTAINE ainsi qu'en qualité de membre des commissions Intergénérationnelle et Culture.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Clermont, à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Date de convocation : 04/12/2020

Date de l'affichage : 15/12/2020

N° : 85/20


Philippe MAUGER
(OISE)
Vice-président du Pays du Clermontois

